

Mairie de TINQUEUX

De : "Trameaux Rosine" <rosine.trameaux@marne.chambagri.fr>
Date : mardi 18 octobre 2016 08:28
À : <mairie@ville-tinqueux.fr>
Cc : "MILLON Estelle" <estelle.millon@marne.chambagri.fr>
Joindre : 20161018082804.pdf
Objet : Remarques et excuses pour réunion de ce matin à 9 h 00

Bonjour Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint nos excuses et remarques concernant la réunion de ce matin à 9 h 00.
Vous en souhaitant bonne réception,
Cordialement.

--

Rosine Trameaux
Secrétariat Général

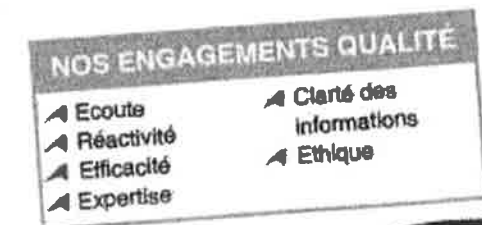
AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'Agriculture de la Marne
Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes – CS 90525
51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Accueil : 03.26.64.08.13

Fax : 03.26.64.95.00

www.marne.chambagri.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire



www.marne.chambagri.fr





**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE

Monsieur le Maire
MAIRIE
Hôtel de Ville B.P.40
51431 TINQUEUX

Châlons-en-Champagne, le 17 octobre 2016

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu l'invitation pour la réunion du 18 octobre pour la déclaration de Projet et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune de TINQUEUX et je vous en remercie. Néanmoins étant retenue pour une autre réunion, je ne pourrai y assister. Après consultation des documents fournis, je vous fais part de mes remarques.

Objet

Notification de la Déclaration de
Projet du PLU de Tinquieux

Vos références

Votre courrier
Reçu le 23 septembre 2016

Dossier suivi par

Pôle Territoires et Politiques publiques

Cette modification a pour but d'ouvrir une zone 2AU de 10 hectares en zone à urbaniser à vocation d'habitat. Vous indiquez que des organismes logeurs de Reims ont acquis en réserve foncière les terres concernées.

Vous précisez que dans votre commune un programme d'habitat s'achève en 2017 avec l'accueil de 480 logements de type collectif ou intermédiaire, et que la ville a également mobilisé des terrains en « dents creuses » où sont programmés 195 logements de type collectif de 2016 à 2019.

Dans le site des Sintiniers en 2AU de 10 hectares, vous prévoyez une densité urbaine de 22 logements à l'hectare, pour accueillir une offre diversifiée en logements. Ceci représente un potentiel d'environ 220 logements sur dix années avec un rythme annuel de production de logements projeté de 20 à 35 logts/an. Le futur SCoT de Reims en cours d'approbation prévoit plutôt un objectif de 25 à 30 log/ha pour un pôle secondaire comme Tinquieux.

Une OAP est prévue sur ce secteur, il aurait été souhaitable de prévoir un phasage de cette zone à urbaniser. De plus, une zone tampon est créée au sud de la zone avec une ouverture d'une liaison douce. Cette liaison déboucherait sur un chemin emprunté par les engins agricoles. Afin de ne pas entraver leur circulation, il serait préférable de conserver la continuité de la zone tampon et de préserver une largeur suffisante pour les engins agricoles.

Ce projet ne prévoit pas une consommation supplémentaire de foncier agricole au vu du PLU en vigueur. De plus vous envisagez de reclasser 16 ha de zones à urbaniser en terres agricoles dans le cadre de la révision du PLU.

Siège Social

Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes – CS90525
51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 64 08 13
Fax : 03 26 64 95 00
accueil-chalons@marne.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Siret 185 102 514 000 14
APE 9411Z

www.marne.chambagri.fr



www.afaa.org

Sous réserves de la prise en compte de ces remarques, nous ne sommes pas défavorables à ce projet si les objectifs affichés de reclassement de terres agricoles sont maintenus dans le futur PLU de Tinquieux.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Estelle MILLON
Chargée de mission Urbanisme et territoires

